



Mars 2003

N°9

L'Echo du Tambourin

Sommaire

Editorial	p.1
Rapport du jury de l'examen fédéral de tambourinaires (session 2002)	p.2
Textes musicaux proposés en déchiffrage, niveau 1 ^{er} et 2 ^{ème} degré	p.4
Le Comité de Défense du Tambourin	p.8
Réunion du Conseil de l'Ordre des Tambourinaires, 8 février 2003	p.9
<i>Eléments de culture musicale</i>	
1. Les polkas de concert	p.11
La Page Musicale	p.13
Rendez-vous et informations	p.14

Editorial

La session 2002 de l'examen de tambourinaires a témoigné une fois encore de la qualité de cette épreuve, qui constitue une étape importante de la formation des musiciens tambourinaires. L'Echo du Tambourin en publie comme chaque année le rapport du jury, établi par son président Maurice Guis, ainsi que les textes musicaux proposés en déchiffrage.

Afin de bien comprendre l'action du Comité de Défense du Tambourin, nous avons demandé à Rémy Venture, membre du Conseil de l'Ordre, de présenter cet organisme dont il est président.

Enfin, nous publions une pièce inédite de Maurice Maréchal, composée en hommage à Marius Fabre pour le quatrième anniversaire de sa disparition.

La Rédaction

Rapport du jury de l'examen fédéral de Tambourinaires (session 2002)

Les épreuves de la session 2002 se sont déroulées le dimanche 8 décembre au Conservatoire Darius Milhaud d'Aix en Provence.

Composition du jury :

Président du jury :

Maurice Guis,

Membres du jury :

Sébastien Bourrelly

Barthélémy Clérico

Pierre Eyguesier

Olivier Fouque

Jean-Baptiste Giai

Romain Gleize

Eric Iglesias

Nicolas Kluthnikoff

Vincent Labbé

Pascal Le Tirilly

Maurice Maréchal

Sandrine Muller

Elodie Oubré

Virginie Oubré

Bernard Proust

Bernard Rini

Rémi Venture

L'audition des candidats au premier degré a eu lieu de 8h30 à midi, 28 candidats se présentant ce jour.

Les 12 candidats au second degré puis les 5 au troisième degré se sont ensuite exprimés jusqu'à 18h30.

Au total, 45 tambourinaires ont concouru devant les différents jury (stabilité sur les deux dernières sessions - 34 candidats en 2000, 45 en 2001, 46 en 2002.

Résultats du Premier Degré

Candidats : 28.

Lauréats (sans classement) :

CARVIN Sophie

CHARLIER Manuel

MALET Anouk

GRAILLON Mandy

VILLENA Sarah

JACOB Maud

MARTINON Batistin

DE NADAI Marine

RENAUD Sylvie

MASSON Léa

SEPEDES Alix

PIALAT Jeanine

KORNIG Julia

PARPILLON Bastien

Candidats reçus à l'épreuve théorique seulement :

VALLA Julie

DAVICO-BAILLE Mathilde

Candidats reçus à l'épreuve d'interprétation musicale seulement

ESPIGOL Valène

LAATIKI Mehdi

Exécution : A tous les niveaux, mais plus particulièrement à celui du premier degré, le jury avait noté l'an dernier des insuffisances en ce qui concerne le réglage du tambourin et la qualité des instruments. Cette année le jury a noté avec plaisir un effort vers plus de soins et d'attention à cette question. Quelques candidats ont encore malheureusement perdu des points en ce domaine, ce qui les a parfois conduits à une note insuffisante. L'état des instruments s'est amélioré mais n'est pas toujours satisfaisant. Pour avoir un tambourin en bon état de marche point n'est besoin de dépenses extraordinaires. Il s'agit surtout d'être attentif et soigneux vis à vis de son instrument.

Epreuves complémentaires

Le nouveau cadrage de cette partie de l'examen tel qu'appliqué cette année avec minutage des différentes épreuves a permis une meilleure égalisation de leur niveau. La présence de trois jurys a favorisé un déroulement plus harmonieux des épreuves. Le niveau des candidats en déchiffrage est, dans l'ensemble, en progrès.

Résultats du Second Degré

Candidats : 12.

Candidate reçue au Second Degré :

SELIN Coralie

CASCIANO Agnès

IGLESIAS Jérôme

ARMONICO Fabien

Candidats reçus à l'épreuve d'interprétation musicale seulement

CHANVILLARD Aurélien

ENJALBERT Florian

Candidats reçus à l'épreuve théorique seulement

KNIPPING Corentin

Exécution

Le jury a noté une tendance assez générale à édulcorer les batteries sous prétexte d'éviter la brutalité. Il est rappelé qu'il est important de faire vivre le tambourin et que le style de batterie doit être en rapport avec le caractère du morceau.

Epreuve complémentaires

En ce qui concerne le déchiffrage il y a encore des lacunes dans la formation de certains candidats. Par ailleurs il semble que tous n'aient pas préparé avec suffisamment de soins l'épreuve des questions sur l'instrument et son répertoire.

Résultats du Troisième Degré

Candidats : 5

Candidats reçus au Troisième Degré :

ROBIN	Guilhem
LYAN	Olivier
FOROT	Eric
LEOUFFRE	Sylvaine

L'examen du troisième degré a vu se présenter des éléments de valeur.

Le jury a remarqué que certains candidats dont l'exécution était certes propre et en mesure ne manifestaient pas un grand souci de la musicalité. Il est évident que cet aspect doit être pris en compte dans la préparation de l'épreuve.

Ce souhait s'entend dans le respect du caractère des oeuvres proposées. Il ne s'agit aucunement de solliciter le texte pour « faire de l'effet » en adoptant des tempi excessifs et/ou des phrasés artificiels. En ce cas le jury ne pourrait que refuser unanimement le candidat quels que soient ses dons dans le domaine technique.

Nous rappelons que l'Ordre des Tambourinaires reste à la disposition de tous les candidats qui le souhaitent pour les conseiller et les aider.

Enfin le jury rappelle que la qualité de la batterie ne doit pas être oubliée au motif d'une technicité plus grande sur le galoubet.

Maurice Guis, Président du jury

Le jury met à la disposition des candidats les annales des épreuves de déchiffrage.

L'ensemble des membres du jury, l'Ordre des Tambourinaires, la Fédération Folklorique Méditerranéenne et la Commission de la Musique adressent leurs félicitations aux lauréats ainsi qu'à leurs moniteurs et professeurs, et leurs encouragements aux candidats déçus.

En attendant l'examen 2003, nous tenons à remercier M. Michel Camatte, directeur du Conservatoire Darius Milhaud d'Aix en Provence, pour nous avoir cette année encore laissé à disposition le Conservatoire, lieu symbolique pour apprécier la qualité musicale des candidats.

Nous remercions également les membres du jury, l'équipe de secrétariat et enfin les responsables du Conservatoire Darius Milhaud d'Aix en Provence.

*La Commission de la Musique
L'Ordre des Tambourinaires*

TEXTES MUSICAUX PROPOSES EN DECHIFFRAGE

Session 2002

Niveau Premier degré

Valse

Musical score for Valse, 3/4 time signature, key signature of one flat (B-flat). The score consists of four staves of music. The first staff begins with a treble clef, a key signature of one flat, and a 3/4 time signature. The melody is written in a simple, accessible style suitable for a first-grade student. The piece concludes with a double bar line.

Entrée de Salle (Marche)

Musical score for Entrée de Salle (Marche), common time signature, key signature of one flat (B-flat). The score consists of three staves of music. The first staff begins with a treble clef, a key signature of one flat, and a common time signature. The melody is written in a simple, accessible style suitable for a first-grade student. The piece concludes with a double bar line.

Polka

Musical score for Polka, 2/4 time signature, key signature of one flat (B-flat). The score consists of three staves of music. The first staff begins with a treble clef, a key signature of one flat, and a 2/4 time signature. The melody is written in a simple, accessible style suitable for a first-grade student. The piece concludes with a double bar line.

Mazurka

Musical score for Mazurka, 3/4 time signature, key signature of one flat (B-flat). The score consists of three staves of music. The first staff begins with a treble clef, a key signature of one flat, and a 3/4 time signature. The melody is written in a simple, accessible style suitable for a first-grade student. The piece concludes with a double bar line.

Farandole

Musical score for Farandole, consisting of three staves of music in 6/8 time. The key signature has one flat (B-flat). The first staff begins with a treble clef and a 6/8 time signature. The music features a mix of eighth and quarter notes, with some rests. The second staff includes a repeat sign. The third staff concludes the piece with a double bar line.

TEXTES MUSICAUX PROPOSES EN DECHIFFRAGE

Session 2002

Niveau Second degré

Gigue

Musical score for Gigue, consisting of five staves of music in 3/8 time. The key signature has two flats (B-flat and E-flat). The first staff begins with a treble clef and a 3/8 time signature. The music is characterized by frequent sixteenth and thirty-second notes, creating a lively and rhythmic texture. The score includes repeat signs and concludes with a double bar line.

Ce quadrille traditionnel provençal apparaît vers la fin de 2002 (les spécialistes avancent la date du 8 décembre) dans les carnets de tambourinaires. Il faut préciser que son périmètre d'influence est assez localisé : les ethnographes ne l'ont repéré qu'aux alentours de la rue J.Cabassol à Aix en Provence, au lieu dit "Conservatoire Darius Milhaud". Aucune occurrence de ce morceau n'est plus jamais signalée après cette date.

Quadrille dit de J.Cabassol

Le Pantalon

Musical score for "Le Pantalon" in 2/4 time, key of B-flat major. The score consists of two systems of two staves each. The first system contains the first two staves, and the second system contains the last two staves. The music features a mix of eighth and sixteenth notes, with some triplet patterns. A trill (tr) is indicated in the second staff of the second system. The piece concludes with a double bar line and repeat dots.

Trio

Musical score for the "Trio" section of "Le Pantalon" in 3/8 time, key of B-flat major. It consists of two staves. The first staff begins with a treble clef and a 3/8 time signature. The music is primarily composed of eighth notes and rests. The second staff includes first and second endings, marked with "1" and "2" above the staff.

La Poule

Musical score for "La Poule" in 2/4 time, key of B-flat major. The score consists of two systems of two staves each. The first system contains the first two staves, and the second system contains the last two staves. The music features a mix of eighth and sixteenth notes, with some triplet patterns. The piece concludes with a double bar line and repeat dots.

Trio

Musical score for the "Trio" section of "La Poule" in 3/8 time, key of B-flat major. It consists of two staves. The first staff begins with a treble clef and a 3/8 time signature. The music is primarily composed of eighth notes and rests. The second staff continues the melodic line.

La Pastourelle

Musical score for 'La Pastourelle' in 6/8 time, key of B-flat major. It consists of five staves of music. The first four staves contain the main melody and accompaniment. The fifth staff is a continuation of the melody. A 'Trio' section begins at the end of the fourth staff, marked with a double bar line and a change to 3/4 time.

Le Galop

Musical score for 'Le Galop' in 2/4 time, key of B-flat major. It consists of four staves of music. The first two staves contain the main melody and accompaniment. The third staff is a continuation of the melody. The fourth staff is a continuation of the melody and accompaniment. A 'Trio' section begins at the end of the third staff, marked with a double bar line and a change to 6/8 time.

Final

Musical score for 'Final' in 2/4 time, key of B-flat major. It consists of four staves of music. The first two staves contain the main melody and accompaniment. The third staff is a continuation of the melody. The fourth staff is a continuation of the melody and accompaniment. A 'Trio' section begins at the end of the third staff, marked with a double bar line and a change to 6/8 time.

A partir de 1986 et dans le but de valoriser la pratique des musiques dites " traditionnelles ", l'Etat a créé des diplômes spécifiques devenus indispensables pour enseigner en tant que titulaire dans les Conservatoires et les écoles de musique. Il s'agit du Certificat d'Aptitude (C.A.), et du Diplôme d'Etat (D.E.). Si l'intention était peut-être bonne, la mise en pratique et les résultats d'une telle politique se sont vite avérés beaucoup plus contestables. Une seule discipline unique, baptisée " musique traditionnelle ", a ainsi été créée. Il a été autoritairement décidé que cette dernière accueillerait en son sein tous les instruments populaires, que ceux-ci soient français, européens, ou même des autres parties du monde. Afin de trouver quelques critères communs à un ensemble aussi hétérogène, une norme a été instituée définissant une bonne fois pour toutes les "musiques traditionnelles". C'est ainsi que ces dernières ne peuvent être que rurales et orales, c'est à dire transmises de bouche à oreille, cela permettant par ailleurs l'improvisation comme cela se pratique surtout dans le domaine extra-européen.

Si de tels canons sont déjà peu conciliables avec beaucoup de pratiques régionales françaises - par exemple la vielle à roue, le txistu basque ou la cobla catalane -, cela est encore plus vrai en ce qui concerne la Provence.

Ayant pris l'initiative de se doter de structures stables dès les années 1960 afin de promouvoir l'enseignement de leur galoubet-tambourin, les Provençaux sont fiers d'une pratique musicale populaire qui est à l'opposé des dogmes mis en place par les technocrates du Ministère de la Culture. Il s'agit en effet d'une

musique avant tout urbaine - ses grands centres ont toujours été les villes de Marseille et d'Aix -, très influencée par la musique savante, et par ailleurs riche d'un répertoire écrit dont les plus anciens documents manuscrits datent du XVIIIe siècle. Inutile d'ajouter que les responsables du Ministère ont de manière délibérée ignoré le travail pédagogique effectué en Provence. Loin d'être négligeable, ce dernier entraîna pourtant la création de l'examen annuel organisé par la Fédération Folklorique Méditerranéenne ainsi que l'ouverture de nombreuses classes d'instruments provençaux dans les conservatoires et écoles de musique, le tout bien avant que Paris ne se préoccupe lui-même des " musiques traditionnelles ".

Dès lors, ce qui devait arriver arriva. Lors des sessions d'examens organisées pour l'obtention des nouveaux C.A. et D.E., les authentiques tambourinaires ont été délibérément écartés au seul profit de musiciens " folkeux ". Eux seuls sont donc théoriquement en droit d'occuper les postes d'enseignants au sein des écoles de musique et des Conservatoires. Et si l'on n'y prend garde, l'authentique tradition provençale pourra ainsi être éradiquée de manière administrative, et remplacée par un enseignement officiel d'usages qui, malgré leur nom pompeux de "musique traditionnelle", n'ont jamais eu cours en Provence.

C'est pour défendre la vraie pratique du galoubet-tambourin qu'a été constitué le Comité de Défense du Tambourin Provençal, fondé en étroite collaboration entre la Commission du Tambourin de la Fédération Folklorique Méditerranéenne et les principaux tambourinaires de Provence. Une pétition ayant rassemblé plusieurs milliers de signatures, ce Comité s'est organisé en association au cours de l'année 1997

(Président Rémi Venture, vice-président Maurice Maréchal, secrétaire Maurice Guis et trésorier Michel Bernard-Savoie). Après avoir obtenu certains résultats positifs - par exemple une révision du règlement et du programme du D.E. " musique traditionnelle " qui fut négociée directement au ministère de la culture -, le Comité a pu penser que son action avait été définitivement efficace.

Plusieurs années après, il semble qu'il soit nécessaire de rectifier cette impression. Une formation " musique traditionnelle " a été proposée sans qu'aucun membre du Comité de Défense ou de l'Ordre des Tambourinaires n'ait été invité à y participer. Et lors d'une récente réunion à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), il a été annoncé la prochaine organisation de sessions d'examen sans une quelconque coordination avec les milieux représentatifs provençaux.

Les tambourinaires doivent donc rester très vigilants. C'est la raison pour laquelle le Comité de Défense du Tambourin Provençal a décidé de se rappeler aux bons souvenirs des responsables du Ministère de la Culture afin de défendre plus que jamais leur authentique tradition. Inutile que préciser que les personnes concernées seront tenues au courant de toutes les initiatives qui seront prises à cet égard, en étroite collaboration avec l'Ordre des Tambourinaires.

Remi VENTURE

*Réunion du Conseil de
l'Ordre des Tambourinaires
Samedi 8 février
à Aix-en-Provence*

Présents : Jean-Baptiste Gai, secrétaire de l'Ordre des Tambourinaires, Sébastien Bourrelly, Pierre Eyguesier, Maurice Guis, Maurice Maréchal, Virginie Oubré, Bernard Rini.

Excusés

V.Labbé, R.Venture, M.Bernard, membres du Conseil de l'Ordre des Tambourinaires
D.Clérico, Secrétaire de la Commission de la Musique de la F.F.M.

Concernant l'examen de Tambourinaires, le Conseil se félicite du déroulement des épreuves, et en particulier de l'épreuve théorique : la présence d'un troisième jury et le minutage ont permis d'éviter une dérive dans la gestion horaire de l'examen.

Nous rappelons que cette année pour la première fois était mis en place le système de minutage de l'épreuve théorique, séparée en quatre modules : déchiffrage, questions sur l'instrument, questions sur les morceaux, accord du tambourin. Nous pensons que ce système permet d'homogénéiser l'épreuve et permet au candidat de mieux s'y préparer. Nous constatons toutefois un stress supplémentaire pour les candidats, qu'il nous paraît difficile d'amenuiser, si ce n'est par la qualité de la formation proposée. A ce sujet, nous proposons le recours systématique en journée d'étude à un atelier de préparation à l'épreuve théorique.

Autre innovation : chaque pièce proposée en déchiffrage a été précédée d'une indication de style (« Valse », « Tempo di Marcia », etc...) afin de rappeler des morceaux du répertoire et d'amener le candidat à utiliser ces indications dans son exécution.

Le Conseil décide, pour la session 2003, d'une nouveauté pour l'épreuve théorique du Second Degré : chaque pièce sera présentée avec batterie au choix sur 16 mesures, et batterie obligée dans le trio (autre tonalité et autre chiffrage). Cela permettra de prendre en compte les deux aspects que le musicien tambourinaire doit connaître pour le jeu du tambourin.

Au troisième degré, nous souhaitons que les candidats expriment des qualités d'interprétation, et ce dans le respect des œuvres proposées.

Il est extrêmement important de garder à l'idée que la tradition d'interprétation au galoubet a de tout temps suivi les styles et modes de l'époque. A ce titre, il est indispensable, pour prétendre à des compétences d'interprétation sur l'instrument, de connaître l'évolution des styles dans l'Histoire de la Musique en général, et de ne pas se limiter à notre instrument.

Nous rappelons une fois encore l'existence d'ateliers d'Histoire de la Musique proposés par Maurice Guis dans le cadre de la formation des moniteurs et instructeurs, mais accessibles à tous, et recommandons fortement aux candidats au Troisième Degré de s'y intéresser.

D'autre part, afin d'accentuer encore notre offre de formation, nous décidons de la parution dans l'Echo du Tambourin d'articles synthétiques concernant des styles précis. A charge au tambourinaire de transposer ensuite pour notre instrument les éléments donnés là en toute généralité. Chaque article sera doublé d'une discographie : l'écoute est la première pierre de l'interprétation.

Le point suivant concerne l'attitude vis-à-vis des organes nationaux de Musique Traditionnelle.

Tout d'abord, les Assises Nationales de la Formation en Musiques et Danses Traditionnelles auront lieu les 11, 12 et 13 avril à Aumont-Aubrac en Lozère, et nous souhaitons que plusieurs membres du Conseil nous y représentent. La position que nous défendons dépasse d'ailleurs ce cadre-là : nous souhaitons une reconnaissance de l'instrument comme instrument à part entière, qui peut se décliner à l'exemple du violon en un pôle traditionnel/populaire et un pôle classique/contemporain. Nous rappelons toutefois que même la part traditionnel/populaire de son jeu s'inscrit dans une tradition d'enseignement et de jeu proche d'un enseignement "classique" (depuis le XVIII^{ème} s. l'enseignement se fait majoritairement avec des méthodes comprenant gammes, exercices, études, etc...).

Dans le cadre plus particulier de rencontres en Musique Traditionnelle, nous souhaitons faire valoir que nous sommes représentatifs de la tradition d'enseignement et de jeu du galoubet-tambourin, tradition écrite remontant au XVIII^{ème} s. (preuves matérielles à l'appui) et ce même si cette tradition ne correspondrait pas du tout à un codex stéréotypé et simpliste d'une « musique traditionnelle » prônant l'oralité par exemple. A ce titre, ne pas être consultés sur l'enseignement de notre instrument nous apparaît comme au minimum une maladresse de la part de personnes dont la mission est d'assurer la survie d'un patrimoine traditionnel : cela pourrait bien, à terme, en interrompant cette tradition d'enseignement, faire disparaître un patrimoine culturel vivant, et de plus de quatre siècle.

Nous rappelons que le Comité de Défense du Galoubet-Tambourin avait obtenu de responsables des programmes de Musique Traditionnelle que nous serions

associés aux formations et jurys. Or, à ce jour, aucun geste en ce sens n'a été fait. Nous demandons donc officiellement au Comité de Défense du Tambourin et à son président Rémi Venture de se saisir de ce problème.

Question de calendrier enfin :

l'Assemblée Plénière est fixée a priori au troisième dimanche de septembre, soit pour cette année le dimanche 21 septembre. Le lieu pourrait être Rousset, où l'École de Musique serait peut-être en mesure de nous accueillir. Elle sera sollicitée en ce sens.

Je remercie au nom de l'Ordre des Tambourinaires Bernadette Guis qui s'est si gentiment occupée des libations accompagnant et suivant cette réunion.

Jean-Baptiste Gai,
Secrétaire de l'Ordre des Tambourinaires

Éléments de culture musicale

1. Les polkas de concert

Cette série d'articles a pour but d'aider à la compréhension de divers styles musicaux en rapport avec le répertoire du galoubet-tambourin. Il ne s'agit en aucun cas d'un exposé exhaustif sur chaque sujet, ni d'un précis d'exécution idéale sur le galoubet ; seulement de quelques principes simples et généraux pour situer globalement le type de pièce étudiée dans une époque et un style. Attendu enfin que l'écoute est la base de toute interprétation intéressante, nous avons choisi une discographie sommaire pour illustrer le sujet.

Le premier thème abordé est celui des polkas de concert. Le répertoire du galoubet-tambourin est en effet riche de telles pièces, originales ou transcrites, de la fin du XIXe s. ou contemporaines... Citons le célèbre « Tolonigel » apparaissant à l'examen du troisième degré de tambourinaire (fin XIXe), des « tubes » comme « Perle de Cristal », ou des compositions contemporaines (« Lou Galoi Flahutet », entre autres, de Maurice Maréchal).

La polka s'est développée dans les salons et les bals populaires durant la seconde moitié du XIXe s. ; les orchestres d'harmonie notamment ont excellé sur ce type de pièces, ainsi que des orchestres réduits appelés « orchestres champêtres », très présents dans la pratique populaire¹. Danse vive, à deux temps, originaire de Bohême, introduit en France en 1840, elle présente en général pour la partie musicale une ligne mélodique claire et enlevée, que sous-tend une harmonisation simple et efficace. Quelques contre-chants, plus posés, viennent parfois compléter le paysage sonore de ces pièces.

Les instruments auxquels naturellement il est fait appel sont ceux au timbre limpide et qui permettent une certaine agilité dans les passages rapides : piccolo, cornet à pistons, ou plus rarement clarinette... Bien évidemment, les tambourinaires ne pouvaient qu'être séduits par ces musiques dont les caractéristiques correspondaient si bien au galoubet, et qu'ils rencontraient dans les orchestres où ils pratiquaient d'autres instruments.

Les orchestres d'harmonie ou champêtres utilisent également les polkas de leur répertoire en concert, ce qui les incite à développer plus encore l'aspect virtuose de l'instrument soliste. Le cornet à pistons en particulier, avec ses « triolets de doubles » si clairs et si brillants, est en première ligne. Dans ces polkas dites « de concert », les passages où le soliste est mis en avant, soutenu par une harmonisation discrète, alternent avec les tutti de l'orchestre. Les contrastes sont soigneusement présentés.

¹ Ces orchestres champêtres, constitués de quelques musiciens seulement, accompagneront également les premières sociétés de farandole.

L'impression générale est celle d'une grande vigueur dans les tutti, et d'une pureté remarquables dans les soli, le tout évoluant dans une élégance soignée.

Toutefois, il est à noter que certains accordéonistes « musette » ont eu tendance à exagérer au XXe s. la vitesse des soli, ce qui n'est peut-être pas conforme au style d'origine.

En effet, le soliste doit être très attentif à la qualité du son et la justesse rythmique, évitant tout excès, notamment de vitesse ; il cherche à construire une ligne musicale cristalline qui s'opposera aux tutti d'orchestre. Il faut bien comprendre ce que recouvre le terme « élégance » à la fin du XIXe s., pour saisir ces choix d'interprétation. Les mêmes caractéristiques concernent également les polkas de concert rencontrées au XXe s.

L'orchestre appuiera éventuellement son effet de contraste en accélérant très légèrement les tutti, de façon très mesurée toutefois.

Une longue introduction précédait les polkas dans les bals, pour laisser le temps au cavalier de trouver sa partenaire. Cette introduction, parfois brillante, souvent calme, a perduré dans la polka de concert, devenant une véritable figure de style quasiment obligée.

Une Coda brillante conclut souvent ces pièces ; elle doit résumer les caractéristiques présentées auparavant : vigueur et virtuosité, mais avec une finesse du détail et une limpidité de la voix soliste rendues possibles par une grande justesse rythmique.

Pour choisir une juste interprétation de polkas de concert inscrites au répertoire du galoubet-tambourin, les quelques idées développées ci-dessus ne seront utiles que dans la mesure où elles seront complétées par l'écoute de pièces originales, jouées soit par des orchestres d'harmonie ou champêtres, soit par des accordéonistes.

Je conseille par exemple :

- *Le bal du Kiosque à Musique*, « Des Lanciers à la Maxixe ». Quatuor Aria en Harmonie (quatuor de cuivres). Fonti Musicali, 1990.
- *Carnet de Bal*, « Les soirées mondaines de la Belle Epoque », Orchestre Symphonique de la RTBF, Dir. Paul Uy. Fonti Musicali, 1990.
- Des enregistrements des années 20 (collection B.Rini)
- Des enregistrements de polkas au piccolo, par exemple par J.-L. Beaumadier.

N'hésitez pas à me communiquer d'autres références (hors galoubet-tambourin proprement dit) pour constituer un petit catalogue que je tiendrai ensuite à votre disposition.

Jean-Baptiste Giai

La Page Musicale

La pièce inédite de Maurice Maréchal que nous avons le plaisir de vous présenter a été composée à l'occasion du quatrième anniversaire de la

disparition de Marius Fabre. La « nota » est de l'auteur.

SERENADE EN SOL... BARJOLAIS

M. Maréchal

Février 2003

Tempo di Minuetto

Sol mineur

tr

3

Fine *Poco più mosso*
Sol majeur

Rit.

leggiere

Da Capo

Souple... *Poco ritenuto...*

Le passage en majeur peut faire l'objet d'un solo.

Nota : le ré grave, d'exécution ingrate, peut éventuellement être omis, voire suggéré par un mi b "esquiché" ! Joué à l'octave supérieure il casserait la morbidezza de la phrase.

Accompagnement souhaitable : clavecin, guitare...

Djembés et tubas exclus.

Rendez-vous et informations

Journées d'étude

- 30 mars 2003 à Saint-Cannat
- 12 octobre 2003 à Sainte-Maxime
- 11 novembre 2003, à l'invitation du Grihet de Plan de Cuques, à Plan de Cuques
- 23 novembre 2003 à Nîmes

Rencontres de formation

- 3 et 4 mai 2003 à Méjanès le Clap

Stage fédéral Marion Nazet

Du 24 au 30 août
à Ceillac en Queyras

Assemblée Générale de la Fédération Folklorique Méditerranéenne

- 16 novembre 2003 à Saint-Martin de Crau

Réunion Plénière de l'Ordre des Tambourinaires

- 21 septembre 2003

Renseignements

ABONNEMENT AU BULLETIN

4 euros par an
(bon d'inscription ci-joint)

INSCRIPTION AUX EXAMENS,
STAGES

se faire connaître auprès du
Secrétaire de la Commission de
la Musique pour être dans la
liste de distribution.

*Directeur de publication : Jacques Guérin, Président de la Fédération
Folklorique Méditerranéenne*

Siège social : 14, place de la République 13760 Saint-Cannat

Coordinatrice : Virginie Oubré

Mise en page : J.-B. Gai

N°ISSN en cours

Catalogue des parutions proposées par l'Ordre des Tambourinaires et la Commission de la Musique

Premier Recueil d'Anthologie

Prix 8 euros
 Sur présentation de la carte
 fédérale 7 euros
 Poids : 170 g

Second Recueil d'Anthologie

Prix 8 euros
 Sur présentation de la carte
 fédérale 7 euros
 Poids : 210 g

Troisième Recueil d'Anthologie

Prix 9 euros
 Sur présentation de la carte
 fédérale 8 euros
 Poids : 260 g

Méthode élémentaire, Maurice Guis, Maurice Maréchal, René Nazet

Prix 8 euros
 Sur présentation de la carte
 fédérale 7 euros
 Poids : 175 g

Fascicule de déchiffrement Premier et Second Degrés, Jean-Baptiste Gai, version élève

Prix 7 euros
 Sur présentation de la carte
 fédérale 6 euros
 Poids : 245 g

Fascicule de déchiffrement Premier et Second Degrés, Jean-Baptiste Gai, version professeur

Prix 10 euros
 Sur présentation de la carte
 fédérale 9 euros
 Poids : 375 g

Frais de port :

Poids jusqu' à	200 g	2.66€
	350 g	3.04€
	500 g	3.35€
	1000 g	4.11€
	2000 g	5.18€

Il est également possible de commander des peaux de tambourin auprès de Philippe Paineau (04 90 47 93 22 ou phiandmy@aol.com).

BON D'INSCRIPTION A L'ECHO DU TAMBOURIN

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

A renvoyer à P.Paineau
 (12, avenue Jean Jaurès
 13310 SAINT MARTIN DE CRAU)
 accompagné du règlement

BON DE COMMANDE DES PARUTIONS DE L'ORDRE DES TAMBOURINAIRES

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Titre	Qté	Prix
Frais de port		
Total		

A renvoyer à P.Paineau
 (12, avenue Jean Jaurès
 13310 SAINT MARTIN DE CRAU)
 accompagné du règlement

